

Yérou

République du Niger
Région de Dosso
Département de Gaya
Commune Rurale YELOU

Procès-verbal de la première session ordinaire du Conseil Municipal tenue les 26, 27, 28 et 29 Mai 2022.

L'an deux mil Vingt-deux et les 26, 27, 28 et 29 Mai, s'est tenue en séance publique, la première session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Yérou au titre de l'année 2022. Sous la Présidence de Mme SANI FOURE GARBA, Mairesse de la Dite Communal, cette session est convoquée à l'effet de statuer sur les points d'ordre du jour suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la session précédente ;
2. présentation des rapports des sous commissions
3. Examen et adoption du compte administratif 2021 de l'ordonnateur et du compte de gestion 2021 du receveur.
4. Bilan à mi-parcours de l'exécution du Budget 2022 au titre du premier trimestre
5. Divers : situation de l'incendie de Belava)

Le rapportage de la séance est assuré par Monsieur Hamza Hassane Bako, Secrétaire Général de la Commune.

Celui-ci a tout d'abord procédé à la vérification du quorum par appel nominatif des membres du conseil municipal. Ainsi, cette vérification a fait ressortir les résultats suivants :

Sur les 18 conseillers élus l'on relève

- la présence des (15) conseillers élus dont les noms suivent :

| NOM et PRENOMS | FONCTIONS |
|-----------------------|-----------------------------------|
| Mme SANI FOURE GARBA | MAIRESSE |
| MAMANE GASSAROU | 1 ^{er} ADJOINT AU MAIRE |
| RAHAMOU FALKE | 2 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE |
| MOUSSA ADAMOU | CONSEILLER ELU |
| OUMAROU MAMANE | CONSEILLER ELU |
| MOUNTARI SOULEYMANE | CONSEILLER ELU |
| MOUMOUNI HASSANE | CONSEILLER ELU |
| TANIMOUNE DJIBO | CONSEILLER ELU |
| FATCHIMA IBRAH | CONSEILLERE ELU |
| ASSAMAOU MAMANE | CONSEILLERE ELU |
| BALA BATOURE | CONSEILLER ELU |
| TANIMOUNE MAMANE KAKA | CONSEILLER ELU |
| MOUSSA ISSUFOU | CONSEILLER ELU |
| HANAHI ZAKARI | CONSEILLER ELU |
| GARBA DJIMRAO | CONSEILLER ELU |

L'absence de Trois (3) conseillers élus ; à savoir

DARADJA SAIDOU CONSEILLERE ELU
MAMANE ADAMOU CONSEILLER ELU
DJIBRILLA HAMANI GADO

En outre, l'on note la présence de aucun des trois (3) membres de Droit n'est présents

A cette session, l'on note également la présence de

- Représentant du Chef de Canton de Yélou, Membres de Droit du Conseil
- Responsables des services Municipaux (RM, SM, Agent d'état-Civil)
- les responsables des services Techniques déconcentrés de l'Etat Installés dans la commune (Environnement, agriculture, L'inspecteur communal de l'Education,
- l'adjudant GUERO ILLO, responsable du peloton de la Garde nationale)
- certains chefs de villages et un public venu nombreux.

Après les salutations d'usage, intervient l'allocution d'ouverture de la Mairesse qui, après avoir remercié les participants d'avoir répondu massivement à la convocation de la présente rencontre et cela, malgré les préoccupations du moment, a estimé que la présente session se passe dans un contexte marqué par une baisse continue du pouvoir d'achat des populations et des difficultés de mobilisation de ressources Internes qui a véritablement diminué les marges de manœuvre de l'exécutif dans le cadre de sa mission de l'offre de services publics de proximité et de mise en œuvre des actions de développement local. Tout en rappelant les points d'ordre du jour de la session, elle a émis les vœux de voir la quiétude, la concorde, la fraternité et la stabilité, régner tout au long des travaux de cette session.

Sur ce, elle déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l'année 2022.

En abordant le premier point d'ordre du jour, la mairesse a donné lecture du Procès-verbal de la session précédente qui, par la suite, a été adopté par l'ensemble des conseillers présents.

Le deuxième point inscrit à l'ordre du jour a trait à une série de compte rendu

- La commission finance, a tout d'abord informé l'assistance que la commune a fini par obtenir un site pour l'installation du Marché de Malgorou qui sera financé par le projet PRECIS.

En outre, cette commission a fait constater que les difficultés de recouvrements de la TM persistent malgré les actions de sensibilisation jusqu'ici menées.

- La commission foncière quant à elle, a fait un plaidoyer pour l'institutionnalisation d'une Journée pour la pêche collective.
- En outre la commission a relevé l'absence très remarquées des carnets d'actes transactions foncières.
- En outre, cette commission a fait le point sur les actes de transactions foncières délivrées au cours du premier trimestre pour un montant de 116 750.000 Francs. Par ailleurs, cette commission avec celle des finances ont fait un compte rendu de leur entretien avec les responsables de chantier l'installation du PIPELINE.

Il s'est agi d'amener ces responsables à privilégier la main d'œuvre locale sur le chantier. A l'issue des échanges autour de cette question, l'entreprise a accepté cette requête. Au vu de cet accord, le conseil a pris la résolution suivante : Toute demande d'emploi sur le chantier le cadre du PIPELINE doit passer par la Maire.

Le troisième point d'ordre du jour a porté sur le bilan à mi-parcours de l'exécution du Budget Municipal au titre du premier semestre 2022.

A cette occasion, la secrétaire Municipale est invitée à prendre la parole pour faire une lecture de ce bilan.

Ainsi, de cet exposé, il ressort que, les réalisations au titre du premier trimestre 2022, du budget Municipal de la commune se présentent comme suit

Les recettes recouvrées s'élèvent à 80 737 817 Francs pour une prévision globale de 407 345 700 Francs, soit 19,82% des prévisions. Ces recettes sont réparties comme suit :

- Les recettes de fonctionnement (TITRE I) sont recouvrées à hauteur de 2 028 250 Francs, soit un taux de 3,24%, des prévisions qui sont de l'ordre de 62 503 930 Francs
- Les recettes d'investissement (Titre II) sont recouvrées à hauteur de 77 622 603 Francs. De ce montant recouvré, l'on relève proviennent essentiellement de la taxe spécifique d'électricité (112 411 Francs) et la subvention des partenaires (77 510 192).

Au titre des dépenses, l'on note une réalisation globale de l'ordre de 82 928 760 Francs ; soit un taux globale de 20,30% des prévisions. Ces réalisations se répartissent de la manière suivante

- Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 6,93% des prévisions, soit 4 331 604 Francs en valeurs absolue.
- Les dépenses du titre II sont réalisées pour un montant de 77 510 192 Francs, soit un taux de réalisation de 22,48%

Enfin, au titre du compte hors budget, il a été relevé une réalisation d'un versement globale de 1 086 964 Francs.

Des débats qui ont suivi l'exposé de la SM, les constats suivants ont été relevés :

- Les ressources internes de la commune sont insuffisamment recouvrées. Cela est beaucoup ressenti au niveau de la taxe municipale qui n'est recouvré qu'à hauteur de 3,03 % des prévisions qui sont de l'ordre de 6 000 000. Ce faible taux reflète encore une fois, toute la complexité de cette taxe quant à son recouvrement. De cet examen, le bilan d'exécution a été approuvé à l'unanimité des conseillers élus sous réserve de la prise en compte des observations.
- Développer d'autres stratégies de recouvrement des impôts et taxes notamment ; la mise en place d'une barrière de perception au niveau du poste d'entrée à Yélou, relecture des montant de certaines taxes et les indemnités de l'exécutif

Le quatrième point d'ordre du jour est relatif à l'examen et à l'adoption des comptes administratifs et de gestion de l'exécutif 2021.

Ces documents, respectivement présenté par la SM ; et le receveur Municipal, sont après débats adoptés.

En divers, la présidente du conseil a pris la parole pour évoquer la situation et la gestion du sinistre au niveau du village de Bellawa suite à l'incendie survenu dans ce village pris la parole pour faire le point des partenaires intervenant dans la commune : il s'agit de la

coopération suisse (CEAJ, PACT/LC, le Promotion de l'Employabilité et l'insertion des Jeunes (de 15-35ans) PEMIJ financé par les PAYS-BAS, l'OIM, PRECIS, PJIP, MCC, ONG ALBAYAN, Ensemble pour un avenir Meilleur (EAM,) Piloté par un consortium (Eau-vive, Arbre à Palabre), PRADEL,

Après les débats autour de ces questions d'éclaircissements et les réponses données par la mairesse, les conseillers ont fait le point des délibérations

1. Délibération portant érection de tous villages administratifs et tribus en centres de déclaration des faits d'état civil
2. Délibération portant examen et adoption des comptes administratif 2021 de l'ordonnateur et de gestion 2021 du receveur ;
3. Délibération autorisant la Mairesse à octroyé un appui au village de Bellawa victime d'un incendie
4. Délibération N°04 portant d'un comité local de gestion des catastrophes

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance, tout en souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs, a levé la séance.

Fait à Yélou, le 29 Mai 2022

Le Président du conseil Municipal

Le Rapporteur

M HAMZA HASSANE BAKO

